

Pully présente un budget proche de l'équilibre pour 2015.

Le budget 2015 de Pully, proche de l'équilibre, prévoit un résultat légèrement bénéficiaire de CHF 130'600.00 avec des charges et des revenus d'un peu plus de CHF 150.3 mios.

Trois éléments sont marquants dans le budget 2015 de la Ville de Pully :

- La Municipalité a conservé un objectif général de maîtrise des charges de fonctionnement et d'équilibre budgétaire.
- La stabilisation de l'effectif du personnel communal.
- La forte progression des charges liées à la péréquation intercommunale et, plus précisément, à la participation au financement de la facture sociale qui est en très nette progression pour l'année 2015.

Charges maîtrisables

Le budget 2015 prévoit une progression des *charges maîtrisables* d'environ CHF 0.5 mio par rapport au budget 2014 et d'approximativement CHF 5.8 mios par rapport aux comptes de l'année 2013.

Les charges relatives aux *autorités et personnel* augmentent de 0.6 % par rapport au budget 2014 et de 6.7 % par rapport aux comptes 2013. Cette progression provient pour l'essentiel de la participation de la Commune de Pully à l'assainissement de la Caisse de pensions (CIP), ainsi qu'à l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 2.1 équivalents temps plein (ETP). De plus, la modification des conditions de rémunération des accueillantes en milieu familial (mamans de jour) génère une augmentation de la masse salariale de l'ordre de CHF 230'000.00.

Les *achats de biens de services et marchandises* progressent de 0.4 % par rapport au budget 2014 et de 14.2 % par rapport aux comptes 2013, en raison notamment de l'achat et la consommation d'électricité, de l'entretien des bâtiments communaux, canalisations, parcs et zones de loisirs, des honoraires et frais d'expertises.

Les *aides et subventions* augmentent de 4.2 % par rapport au budget 2014 et de plus de 19.5 % par rapport aux comptes 2013. Cette progression provient de l'augmentation de l'aide sociale communale, du subventionnement du transport des jeunes en formation, de l'augmentation du coût du réseau d'accueil et de la hausse de la subvention communale en faveur de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse suite à l'intégration des APEMS et de la progression du coût des accueillantes en milieu familial.

Charges péréquatives

Le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Pully progresse de CHF 4.9 mios par rapport au budget 2014. Cette hausse provient en partie de recettes fiscales importantes réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2013.

Revenus

Le taux d'imposition communal pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget 2015 est identique à celui retenu pour le budget 2014 et pour le bouclage des comptes 2013, soit un taux de 63.0.

Les *recettes fiscales* augmentent d'environ CHF 7.2 mios (+ 8.0 %) par rapport au budget 2014 et de CHF 1.0 mio (+ 1.0 %) par rapport aux comptes 2013.

Les *revenus non fiscaux* diminuent d'environ CHF 0.2 mio par rapport au budget 2014 (-0.4 %) et de CHF 1.1 mio (- 2.5 %) par rapport aux comptes 2013. Cette baisse est essentiellement due à la diminution de la rétrocession sur la péréquation directe horizontale, suite à l'augmentation de la valeur du point d'impôt par habitant à Pully.

Endettement communal

Avec un budget 2015 légèrement bénéficiaire, Pully devrait obtenir une *marge d'autofinancement* positive d'environ CHF 3.5 mios.

Cette somme ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux planifiés pour 2015. Pully devra donc recourir à l'emprunt afin de couvrir une partie des investissements, entraînant l'augmentation de la dette communale durant 2015.

Ainsi, la dette communale consolidée devrait vraisemblablement se situer aux alentours de CHF 80.0 mios au 31 décembre 2015.

Conclusions

Le projet de budget est équilibré et ce, malgré la forte hausse des charges péréquatives. Toutefois, il faut être conscient que la marge d'autofinancement ne sera pas suffisante pour financer l'entier des investissements communaux.

Ainsi, la forte progression des investissements communaux liés à l'entretien du patrimoine communal (bâtiments et réseaux), au PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et ses projets connexes, à la réhabilitation de la STEP, à la modernisation des installations sportives et de loisirs, aura pour principale conséquence une progression de l'endettement communal.

Néanmoins, ces investissements devraient également avoir comme conséquence des revenus supplémentaires susceptibles d'améliorer de manière non négligeable la situation financière future de la Commune.

Pully, le 28 novembre 2014 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances - 021 721 31 46 -
finances@pully.ch